

RETRAITE DES EXPATRIÉS

2 jours

INCIDENCES DES PÉRIODES À L'ÉTRANGER SUR LE MONTANT DE LA PENSION FRANÇAISE

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés.

VALIDATION DES PÉRIODES PASSÉES À L'ÉTRANGER

- › Détachement ou expatriation : pays d'affiliation à l'assurance vieillesse
- › Conventions internationales bilatérales ou multilatérales : à quoi servent-elles ?
- › Rappel du calcul de la retraite sécurité sociale (validations de trimestres, âge de la retraite)
- › Assurance volontaire auprès de la Caisse des Français de l'Étranger (CFE) : pourquoi adhérer ?
- › Comment prendre en compte les périodes reconnues équivalentes ?
- › Rachat des périodes d'activité salariée à l'étranger : les conditions à remplir
- › Barème de rachat et bénéficiaires : quels enjeux pour les salariés ayant travaillé à l'étranger ?

Exemples de calcul avec rachat de trimestres

- › Droit à l'information par le régime de retraite français

PRESTATIONS DES RÉGIMES LÉGAUX DE BASE

- › Structure des prestations : les éléments de comparaison des régimes de retraite
- › Les différentes prestations des régimes légaux de base
- › Principe de calcul des pensions : ouverture des droits, âge de liquidation
- › Critères de comparaison

LIQUIDATION ET RÈGLES DE COORDINATION

- › Liquidation dans le cadre des conventions internationales
- › Le Règlement Communautaire 883/2004 : qui est concerné ?
- › Calculs de liquidation, pension nationale, pension au prorata
- › Liquidations successives : provisoire et définitive

Exemples de calcul

- › Cas particuliers : périodes dites "superposées", assurance volontaire
- › Incidences sur les fins de carrières
- › Non-cumul des conventions internationales

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE : LE RÉGIME UNIQUE AGIRC-ARRCO

- › Intégration de l'AGIRC-ARRCO au Règlement Communautaire
- › Extensions territoriales, adhésions collectives ou facultatives : CRE - IRCAFEX ou affiliation dans l'institution de l'entreprise : faut-il adhérer aux caisses de retraite complémentaire ?
- › Principe d'acquisition des points de retraite, relèvement des taux de cotisations (accord AGIRC-ARRCO)
- › Niveaux de remplacement
- › Conditions de liquidation, conditions de départ : coefficients de solidarité et coefficients majorants temporaires

Cas pratique sur le calcul de retraite de base et retraite complémentaire AGIRC-ARRCO dans le cadre d'une convention internationale

LES DÉMARCHES À EFFECTUER

- › À qui s'adresser ?
- › Chronologie des démarches à effectuer au moment de la retraite

Questionnaire de synthèse

OBJECTIFS

- Appliquer les règles de validation, de liquidation et de coordination des périodes d'activité salariée passées à l'étranger.
- Intégrer les modalités de calcul de retraite des expatriés dans et hors Union Européenne.
- Prévoir les conséquences de l'expatriation sur la liquidation de la retraite.
- Identifier l'utilité d'une convention de sécurité sociale.
- Définir l'intérêt d'une affiliation à la CFE et d'un rachat de trimestres.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Un regard d'expert sur un sujet complexe et à fort enjeu personnel et financier
- La double compétence de l'intervenante : protection sociale et mobilité internationale
- Inclus : une classe virtuelle à l'issue de la formation pour échanger et répondre à vos questions

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et assistants des services RH/paie, responsables de la gestion des expatriés, collaborateurs retraite et protection sociale, responsables des avantages sociaux, responsables et assistants "Compensation & Benefits"

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 728 € HT - Réf : EXP-LCRE
1 926 € HT avec accès e-ressources pendant un an à : La mobilité internationale
(remise de 50 %, soit 198 € HT au lieu de 360 € HT)

Validité : 30 juin 2023

PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :
les 9 et 10 novembre 2022
les 22 et 23 juin 2023

Paris Montparnasse :
les 29 et 30 septembre 2022
les 13 et 14 avril 2023

Participant(e)

Mme M. Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
E-mail
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)
Tél. (ligne directe).....
Tél. mobile (pour infos de dernière minute).....

Merci de nous indiquer si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers :
.....

Formation choisie

Titre.....
Référence.....
Dates.....
Lieu.....
Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an, à un tarif très avantageux (remise de 50% sur le prix public).
Merci de préciser votre choix :

Formation + Accès e-ressources pendant un an * Formation seule

Tarif

Indiquez le tarif HT selon l'option choisie.....

Entreprise / Établissement

Raison sociale.....
Adresse.....
Code postal | | | | | Ville.....
Téléphone..... Fax.....
N° d'identification (TVA intracommunautaire).....
Code APE / NAF..... N° Siret | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Responsable de l'inscription

Mme M. Nom..... Prénom.....
Service/Fonction.....
Tél. (ligne directe)..... E-mail.....

Facturation/Règlement

FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de Mme M.
Nom.....
Prénom.....
Service/Fonction.....
E-mail.....
Libellé de la facture.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser.....

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI NON

Si OUI, numéro :
GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO.....
Numéro de prise en charge.....
Adresse de votre OPCO.....
Code postal | | | | | Ville.....

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à :	Le :
Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :	

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/cgv/

Prise en charge (si parcours certifiant) :

CPF Entreprise OPCO